

# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « Tournée Produit en Bretagne 2017 »

par Produit en Bretagne - du 10 juillet au 12 août 2017

---

## Art. 1 :

L'association PRODUIT EN BRETAGNE – 2 avenue de Provence – CS 23812 – 29238 Brest Cedex 3 - Représentée par Malo BOUESSEL DU BOURG, directeur, organise un jeu concours, du 10 juillet au 12 août 2017. La participation à ce jeu est gratuite, sans obligation d'achat.

## Art. 2 :

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure habitant en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel de l'Association Produit en Bretagne et de leur famille.

## Art. 3 :

Les candidats au jeu concours peuvent jouer de 2 manières :

- par coupon réponse auprès des animateurs sur le stand de la tournée : les participants répondent à une question pour participer au tirage au sort.
- sur tablettes tactiles fournies par Dolmen Technologies, sur le stand de la tournée : les participants jouent au bandit manchot (machine à sous) pour tenter de gagner immédiatement un lot, puis ils remplissent un formulaire pour recevoir leur lot et participer au tirage au sort. Un nombre équitable de lots est défini par jour.

Les informations demandées pour jouer sont les suivantes : Civilité, Prénom, Nom, Adresse, Code Postal, Ville, E-mail, numéro de téléphone. Le participant a également la possibilité de cocher une case pour obtenir des actualités et offres de Produit en Bretagne.

Les champs permettant l'identification du participant (nom et prénom) ainsi qu'un moyen de recontacter ce dernier sont obligatoires pour valider la participation.

Chaque participant peut jouer une fois au jeu-concours.

Jeu limité à une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale).

Jeu gratuit sans obligation d'achat. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées le 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Contacter Produit en Bretagne : 02 98 47 94 88

## Art. 4 :

Le Jeu concours « Tournée Produit en Bretagne 2017 » est doté des lots suivants :

1/ Les lots à gagner par tirage au sort (valeur commerciale totale environ 1 000€ TTC)

- 2 nuits dans l'un des hôtels Océania pour 1 ou 2 personnes petits-déjeuners inclus (valeur commerciale : 105€ TTC par lot)
- 5 jeux de palets Mécabois (65 € TTC chacun)
- 2 abonnements de 1 an, Editions Blanc & Noir (valeur commerciale : 42€ TTC chacun)

2/ Les lots à gagner en instant gagnant sur tablette (valeur commerciale environ 5 500€TTC)

- 12 tabliers Krampouz (39,90€ TTC l'unité)
- 60 livres « Paroles de Bretons – volume 1 », Editions Blanc & Noir (valeur commerciale : 35€ TTC chacun)
- 12 peluches Ti Far Produit en Bretagne (valeur commerciale 20€TTC chacune)
- 12 coffrets Les 4 Saisons (19,90€ TTC chacun)
- 12 livres « C'est quoi la Bretagne », Editions Blanc & Noir (valeur commerciale : 14,9€ TTC chacun)
- 60 livres « La Bretagne vue par un peintre de la Marine Christian Le Corre », Editions Blanc & Noir (valeur commerciale : 10€ TTC pièce)
- 24 coffrets Kerisac (valeur commerciale 9€TTC chacun)

- 60 t-shirt Kiclos (valeur commerciale : 5€ TTC pièce)
- 48 Verres Produit en Bretagne (valeur commerciale 4€TTC chacun)
- 500 porte-clés Palets David (valeur commerciale 3€TTC chacun)

**Art. 5 :**

Pour le jeu « instant gagnant » sur tablette, les gagnants seront connus de manière instantanée sur le stand de l'animation.

Le tirage au sort aura lieu à la fin de la tournée. Les résultats seront communiqués au plus tard 1 mois après la fin du jeu.

**Art. 6 :**

Les gagnants tirés au sort seront informés par téléphone.

Sans réponse de la part du gagnant sous 30 jours, la dotation sera perdue pour le participant.

Les lots ne sont ni cessibles, ni échangeables. Aucune contrevaletur ne pourra être exigée.

En cas d'indisponibilité de ces lots, PRODUIT EN BRETAGNE se réserve le droit de proposer un modèle équivalent d'une valeur identique.

**Art. 7 :**

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant le mécanisme du jeu-concours, l'interprétation ou l'application du règlement, la liste des lauréats.

**Art. 8 :**

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'association organisatrice se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre ou annuler le jeu en cas de force majeure. Pour de tels faits, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Le présent règlement a été déposé chez Maître Legrand, huissier de justice, 6 rue de Lyon 29200 Brest.